



Le gouvernement allemand décide de créer l'huissier de justice à statut libéral

Le 30 novembre dernier la nouvelle est tombée : les ministres de la justice des 16 Länder que compte l'Allemagne réunis à Bruxelles « sont d'avis que la fonction d'huissier de justice devra être remodelée selon le « modèle de la délégation » afin d'améliorer l'efficacité de l'exécution forcée ».

Remodeler la fonction d'huissier de justice selon le « modèle de délégations » signifie instaurer un nouveau système basé sur le principe de dévolution d'une parcelle de l'autorité publique, non plus à un fonctionnaire de l'État, mais à un professionnel privé (libéral), autrement dit de confier l'exécution des titres exécutoires à des huissiers de justice « privés ».

La note publiée par le Conseil des ministres intitulée « Organisation de la fonction d'huissier de justice : privatisation » faite suite à un long travail de commission visant à étudier les moyens de parvenir à modifier la constitution allemande afin d'engager le parlement à adopter une loi portant réforme de la profession d'huissier de justice.

Dans la même décision les ministres de la Justice ont chargé deux États parmi les 16 qui composent l'Allemagne Fédérale de préparer l'introduction des projets de lois élaborés par la Commission.

Un rapport devra être présenté sur l'avancée des démarches en 2007.

Si l'on considère que voilà quatre ans seulement, les huissiers de justice allemands se prononçaient lors de leur congrès tenu à Stuttgart (15/16 mai 2002) en faveur de la profession libérale on ne peut que se féliciter de la rapidité d'évolution de la situation de nos collègues d'Outre Rhin.

Il va de soit que l'entrée prochaine de nos amis Gerichtsvollzieher dans le cercle des professionnels libéraux va renforcer, davantage encore, la prééminence des huissiers de justice en Europe, lesquels commencent à former, progressivement, un véritable corps de professionnels à fonctions et statuts communs.

Désormais, il devient de plus en plus pertinent de parler d'un « huissier de justice européen ».

The German Government Decides for the Creation of a Liberal Statute for the Judicial Officers

Breaking news on 30th November: in Brussels, the Ministers for justice of the 16 Länder of Germany "think that the function of judicial officer will have to be reorganised according to the "model of the delegation" in order to improve the efficiency of enforcement".

To reorganise the function of judicial officer according to the "model of delegations" means to found a new system based on the principle of a devolution of a part of the public authority, no longer to a civil servant of the State, but to a private liberal professional, in other words to entrust the enforcement of the enforceable titles to "private" judicial officers.

The note published by the Council of Ministers entitled "Organisation of the function of judicial officer: privatisation" followed upon a long commission work aiming at studying the means of managing to modify the German constitution in order to urge the Parliament to adopt a law carrying reform of the occupation of judicial officer.

In the same decision the Ministers for Justice charged two States amongst the 16 which make the German Federation to prepare the introduction of the bills worked out by the Commission.

A report will have to be presented on the projection of the process in 2007.

When considering that only four years ago, the German judicial officers decided at the time of their congress held in Stuttgart (May 15/16, 2002) in favour of the liberal profession, one can only be pleased with the speed at which the situation evolves for our colleagues.

It goes without saying that the imminent entrance of our Gerichtsvollzieher friends in the circle of the liberal professionals will further more reinforce the pre-eminence of the judicial officers in Europe, which start to form, gradually, a true body of professionals with common functions and statutes.

From now on, it becomes increasingly relevant to speak about a "European judicial officer".